



## Ordonnance de télécom CRTC 2023-238

Version PDF

Ottawa, le 3 août 2023

### Télébec, Société en commandite – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Télébec, Société en commandite	AMT 544 Tarif général – Introduction de la suspension de service	19 juin 2023	16 octobre 2023

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général